

Procédure relative aux actualisations

Chaque année, depuis le placement des candidats sur liste d'attente et jusqu'à l'attribution d'enfant(s), il est nécessaire d'actualiser leur dossier auprès de l'I.C.B.F par l'intermédiaire de l'AFA (article 5 de la résolution I.C.B.F n°004694 du 31 octobre 2008).

Il convient d'envoyer à l'AFA chaque année, avec les références du dossier des postulants (numéro de dossier, traducteur et numéro de código) ainsi que :

- **une copie certifiée conforme et apostillée de la confirmation annuelle de leur agrément délivrée par leur Conseil général**
- **un courrier de courtoisie adressé à l'ICBF**
- **des extraits de casiers judiciaires datant de moins de trois mois apostillés.**

Tous les deux ans (à la date anniversaire de la rédaction des évaluations), il est nécessaire de faire parvenir à l'AFA, en plus des documents mentionnés ci-dessus, l'actualisation des évaluations sociales et/ou psychologiques, réalisées par le service adoption de l'Aide Sociale à l'Enfance.

RAPPEL : cette actualisation est obligatoire, au terme de la deuxième année de validité de l'agrément, en droit français, en application de l'article R 225-7 du Code de l'action sociale et des familles.

Cette actualisation vise à mettre en exergue et évaluer les éventuels changements relatifs aux relations familiales et sociales afin de permettre à l'I.C.B.F de déterminer s'ils ont une incidence sur le projet d'adoption.

Lors du renouvellement de l'agrément, il convient d'envoyer :

- Le nouvel agrément
- la nouvelle notice
- les nouvelles évaluations
- les casiers judiciaires datant de moins de trois mois.
- Un courrier d'accompagnement

Tous ces documents, à l'exception du courrier d'accompagnement doivent être apostillés.

Par ailleurs, si les candidats disposent d'une actualisation sous la forme de rapports qui auraient été effectués avant les deux années de mise en liste d'attente en Colombie, il est possible de les transmettre dès leur réalisation quand bien même les deux années requises n'étaient pas atteintes. Cela permet de maintenir à jour le dossier.